Image not found or type unknown

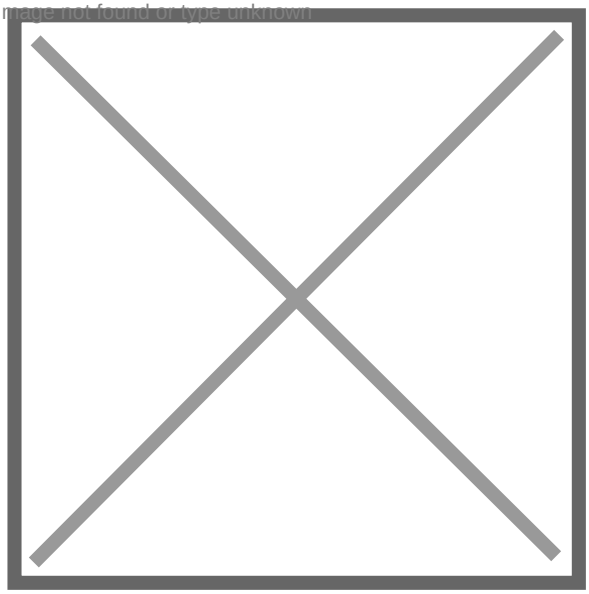

# Visa étudiant titre de séjour salarié

Par **Asma1982**, le **19/09/2008** à **13:25**

Bonjour,

Je m'adresse à vous afin de trouver une réponse à des questions qui se posent à moi ces derniers temps en esperant trouver ici des personnes qui puissent m'aider auxquelles je serais bien reconnaissante.

Je suis arrivée en france depuis 10 jours avec un visa étudiant, pour faire un master pour l'année 2008/2009, depuis 3 jours je viens d'avoir la confirmation d'un laboratoire d'acceuil auquel j'ai postulé pour faire une thèse. Il me propose un CDI de 3 ans pour financer ma thèse et m'a appris qu il devrait m'envoyer la promessed'embauche dans quelques jours pour que je puisse entamer mes demarches pour demander un visa salarié.

Ma question est, est ce que je peux avoir un titre de séjour salarié, en arrivant en france avec un visa étudiant, sous prestexte que je change de formation, ou est ce que je devrais revenir en Tunisie, pour solliciter un nouveau visa salarié?

Par **citoyenalpha**, le **21/09/2008** à **02:18**

Bonjour

vous travaillerez pendant combien d'heure par semanine?

Avec la carte temporaire mention étudiant vous pouvez travaillez dans la limite d'une durée

annuelle de travail de 964 heures.

Au delà vous devrez demander un changement de statut auprès de la préfecture.

[s]Si vous poursuivez toujours vos études [/s]

expliquez clairement pourquoi vous demander le changement de statut et [fluo]apporter tous les éléments [/fluo] de votre poursuite d'études et la copie du contrat de travail. Des témoignages écrits de votre futur employeur ou de professeurs sont un plus à l'acceptation du changement de statut.

[s]Si vous ne poursuivez plus vos études. [/s]

Attention la préfecture risque [fluo]fortement de vous refuser le changement de statut et de vous retirer votre titre de séjour[/fluo]. Vous devrez alors retourner en Tunisie soliciter un autre visa avec les risques d'un refus.
Libre appréciation est donnée à la préfecture mais les consignes vont plutôt au refus du changement surtout au vu du court séjour en tant qu'étudiant.

Restant à votre disposition

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés